

CONDITIONS GENERALES D'ACCES AU SERVICE INTERNET NUMEO

Numeo est opérateur de réseau et de services de communications électroniques dont l'activité principale est la fourniture d'accès à internet. Numeo propose à toute personne, souhaitant bénéficier d'un accès à internet la possibilité de se connecter au service d'accès de Numeo, sous réserve de la conclusion du contrat dans les conditions visées ci-après.

Article 1 Définitions

« Client »
Désigne toute personne capable physique ou morale ayant, conclu auprès de Numeo, conformément aux stipulations visées dans les Conditions Générales, un Bulletin d'Inscription pour bénéficier du Service.

« Bulletin d'Inscription »
Désigne le Bulletin d'Inscription, formalisant la commande du Service par le Client et précisant le prix du Service et les caractéristiques techniques choisies.

« Contrat »
Désigne les présentes Conditions Générales dans leur dernière version et le Bulletin d'Inscription conclus de manière indivisible entre le Client et Numeo.

« Pack d'installation »
Désigne le pack propriété de Numeo, composé d'un boîtier de réception, d'une antenne, de deux câbles de connexion et d'un guide de connexion, nécessaire pour permettre au Client la connexion du Terminal au Service.

« Service »
Désigne le service de télécommunication proposé par Numeo et donnant, par une connexion haut débit, accès à Internet sur le réseau exploité et commercialisé par Numeo, conformément aux dispositions du Contrat, permettant l'échange, l'acheminement, le stockage et le téléchargement de données de toute nature par le Client.

« Terminal »
Désigne le micro ordinateur du Client, disposant, à tout le moins, des logiciels d'exploitation windows98 ou Linux ou Mac version ou Mac OSX, et des protocoles réseau TCP/IP afin de permettre au Client la connexion au Service.

Article 2 Objet

2.1 Les Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités et conditions selon lesquelles Numeo s'engage à délivrer au Client qui l'accepte le Service, détaillé dans le Bulletin d'Inscription.
2.2 L'accès au Service de Numeo est, sous réserve de l'application de l'article 10 des Conditions Générales, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
2.3 Le Service est réservé aux particuliers et aux professionnels pour leurs besoins propres. La revente, location ou mise à disposition du Service à des tiers est strictement interdite.

Article 3 Souscription du Service

3.1 Numeo s'engage à faire ses meilleurs efforts pour satisfaire toute demande dans la limite de la capacité de son réseau, des zones de couverture, des contraintes techniques. Le Service, ne peut être raccordé que si le Client se situe dans l'une zone géographique couverte par le Service de Numeo. En conséquence, la demande de souscription visée à l'article 3.2 n'implique pas, pour des raisons techniques liées à l'impossibilité de raccorder le Client, une garantie que le Service soit accessible au Client.

3.2 En remplissant le Bulletin d'Inscription, le Client souscrit une demande de souscription du Service. Le Client s'engage à délivrer à Numeo, les renseignements nécessaires à la vérification de l'éligibilité du Client au Service. Ce Bulletin d'Inscription dûment renseigné ainsi que les Conditions Générales dûment signées par le Client doivent être remis au distributeur agréé par Numeo ou être expédiés à Numeo par courrier, à l'adresse suivante,

Numeo SA
17 chemin du petit bois
69130 ECULLY,

accompagnés de deux chèques dont les montants sont fixés dans le Bulletin d'Inscription, libellés à l'ordre de Numeo. Ces chèques correspondent aux frais de préparation, d'acheminement et de

livraison du Pack d'installation, visés à l'article 9.1 et au dépôt de garantie visé à l'article 8.1 et seront, en cas d'éligibilité du Client, encaissables par Numeo selon les conditions posées aux articles susvisés.

3.3 A réception par Numeo du Bulletin d'Inscription et des pièces susvisées, Numeo étudie l'éligibilité du Client.

3.4 Si le Client ne répond pas aux conditions d'éligibilité, sa demande de souscription, visée à l'article 3.1 sera sans frais et de plein droit annulée. Numeo s'engage à l'en avvertir par tout moyen à sa convenance.

3.5 Si le Client répond aux conditions d'éligibilité, Numeo ou son représentant lui remet ou, en cas de souscription en ligne, lui expédie le Pack d'installation. Par la réception dudit Pack d'installation, le Client manifeste sa volonté de commander le Service. La signature par le Client des documents afférents à cette réception et la précision, apportée par lui, du relais de connexion souhaité, emporte acceptation pleine et entière, par le Client, des Conditions Générales et du Bulletin d'Inscription qui deviennent pleinement opposables, sous réserve de l'application de l'article 5.

Article 4 Durée

4.1 Le Contrat est conclu pour une durée initiale de dix huit mois qui prend effet à compter de la réception par le Client du Pack d'installation. En cas de souscription en ligne, le Contrat prend effet à l'expiration du délai de sept jours visé à l'article 5, décompté à partir de la réception par le Client du Pack d'installation.

4.2 A l'issue de cette durée initiale de dix huit mois, le Contrat se poursuivra, par tacite reconduction pour des durées successives d'un (1) an, sauf dénonciation/résiliation, par l'une ou l'autre des parties, dans les conditions posées à l'article 11.

Article 5 Rétractation- Déclarations du Client

5.1 En application de l'article L121-20 du Code de la Consommation, le Client, souscrivant à distance le Service, a la faculté d'exercer un droit de rétractation dans un délai de sept (7) jours francs, à compter de la réception par le Client du Pack d'installation. Pour ce faire, le Client devra se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse visée à l'article 3.2.

5.2 Les sommes éventuellement prélevées au titre de sa souscription seront remboursées au Client. Toutefois, en application de l'article L. 121-20-2 du même code, le Client est informé que s'il utilise le Service, avant l'expiration du délai de sept (7) jours, il ne peut plus faire valoir son droit de rétractation.

5.2 Le Client déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites de l'Internet décrites ci-dessous et reconnaît accepter :

- que le Service proposé par Numeo, en raison de la spécificité de sa technologie ne permet pas de bénéficier d'adresses « IP public »
- que les transmissions sur l'Internet ne bénéficient que d'une fiabilité et d'une sécurité technique relative,

- que les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées contre des détournements, et qu'en conséquence la conservation et la confidentialité des mots de passe, code confidentiels, et plus généralement de toute information sensible est aléatoire ;
- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou équipements et/ou logiciels stockés, de la contamination par des virus, des tentatives d'intrusion dans son système via le Service,

- que son Terminal est sous sa garde et sa responsabilité, Numeo ne pouvant en conséquence être tenu responsable de tout dommage du fait de sa connexion, sauf faute prouvée de Numeo.

5.4 Le Client doit protéger les personnes dont il a la charge de toute visite de sites qui seraient susceptibles de comporter des allégations de nature à porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Article 6 Installation et Mise en service

6.1 Le Client s'engage, dans un délai de quinze jours, à compter de la prise d'effet du Contrat, telle que visée à l'article 4.1, sous sa responsabilité et selon les modalités visées dans le Pack d'installation, à installer, configurer et paramétrer son Terminal et à se connecter pour procéder auprès de Numeo à la vérification à distance du raccordement au Service. Il s'engage à faire part à Numeo, par tout moyen à sa convenance, des difficultés rencontrées.

6.2 En cas d'impossibilité rencontrée par le Client dans l'installation, la configuration, ou la connexion au Service, le Client doit en informer Numeo dans le délai visé à l'article 6.1. A compter de la réception de cette information par Numeo, le délai est interrompu, et Numeo s'engage à délivrer un nouveau délai qui ne pourra pas excéder quinze jours, pour permettre au Client la connexion au Service. En cas de nouvelle impossibilité de connexion dans le délai susvisé, le Client sera libre de restituer, à ses frais, le Pack d'installation à Numeo, la réception dudit Pack par Numeo, valant, par dérogation à l'article 11.1 du Contrat, résiliation du Contrat par le Client.

6.3 Au terme d'un délai de quinze jours décompté à partir du délai visé à l'article 6.1, et sauf faute prouvée de Numeo ou motifs graves de nature à empêcher la connexion au Service, dûment notifiés à Numeo conformément à l'article 6.2, Numeo sera en droit de percevoir une indemnité d'immobilisation du Pack d'installation pour un montant égal à 10 euro par mois d'immobilisation dudit Pack. En outre, Numeo sera libre de procéder à l'encaissement des chèques visés à l'article 3.

Article 7 Obligations de Numeo

7.1 Numeo, dans le cadre du Service, met à la disposition du Client un service de messagerie électronique, des espaces limités pour le stockage des courriers électroniques. Seule la messagerie mise à disposition par Numeo au Client sera utilisée pour les communications écrites entre les Parties, sauf s'il en est stipulé autrement par la loi ou le Contrat.

7.2 Le contenu ou les caractéristiques du Service pourront être modifiés par Numeo au cours du Contrat. Le Client sera alors informé par courrier, courriel ou tout autre moyen, dans un délai d'un mois préalablement à la mise en œuvre de la modification. En cas de désaccord du Client sur les nouvelles Conditions Générales, le Client pourra, conformément à l'article 11, résilier le Contrat, dans les trente jours décomptés à partir de la réception de l'information par le Client. Passé ce délai le Client sera réputé avoir accepté les nouvelles Conditions Générales.

7.3 L'accès à Internet décrit à l'article 1 est disponible sans aucune limitation de durée, sous réserve d'interruptions ou de suspensions telles que visées à l'article 10. Sous réserve de la preuve d'une faute imputable à Numeo, aucune garantie ne peut être apportée par Numeo quant aux temps d'accès à Internet, aux délais et à la qualité de la transmission des données, aux éventuelles restrictions d'accès à des réseaux et des serveurs connectés à Internet notamment en terme d'authentification de certains serveurs, et plus généralement aux contraintes techniques imposées par la technologie utilisée et par l'encombrement du réseau Internet ou téléphonique commuté.

Article 8 Obligations du Client

8.1 Le Client, en qualité de dépositaire, s'engage à assurer la conservation, la garde et la sécurité du Pack d'installation, remis par Numeo. A compter de la remise du Pack d'installation, le Client est responsable de toute perte ou de tout dommage, à lui, causé. Numeo est autorisé à percevoir une somme encaissable par Numeo valant dépôt de garantie, dont le montant est fixé conformément à l'article 3. Ce dépôt est restituable, déduction faite des éventuels impayés le cas échéant, au terme des relations contractuelles, et au plus tard dans les deux mois suivant la cessation du Contrat. Le dépôt de garantie ne constitue pas un acompte et ne dispense en aucun cas le Client du paiement ponctuel des redevances.

8.2 En cas de dommage causé par le Client au Pack d'Installation, les redevances restent dues et le client sera facturé d'un montant égal à la valeur de remplacement du Pack d'installation telle que figurant sur le bon de livraison, signé par le Client. Un nouveau pack d'installation sera remis au client, à réception de son règlement, contre versement d'un nouveau dépôt de garantie.

8.3 Le Client s'engage à respecter l'ensemble des dispositions relatives à la protection des œuvres circulant sur Internet notamment en matière de téléchargement d'œuvres musicales. Le Client s'engage, en outre, à utiliser le Service conformément à la Nétiquette, aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur et notamment s'interdit de :

Signature :

- diffuser, consulter, demander, stocker sur son équipement, via le Service, un contenu contraire aux réglementations en vigueur à ce jour en France et relevant, sans que cette liste ne soit limitative, de la pédophilie, de l'incitation à la haine raciale, et/ou portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle d'un tiers ou à tout autre droit

- pratiquer le postage massif en violation des droits de tiers,

- se servir de sa connexion à l'Internet afin d'effectuer des actes de piratage ou utiliser, à des fins illicites et/ou illégales, les informations circulant sur le réseau.

Article 9 Dispositions Financières

9.1 La rémunération due à Numeo sera ventilée comme il suit :

- en contrepartie de la préparation, de l'acheminement et de livraison du Pack d'installation, Numeo percevra un montant forfaitaire fixé dans le Bulletin d'Inscription, exigible à compter du délai de quinze jours visés à l'article 6 ;

- en contrepartie de la délivrance du Service, Numeo percevra une redevance mensuelle forfaitairement fixée dans le Bulletin d'Inscription. Les sommes afférentes à ladite redevance seront exigibles à terme à échoir, le premier de chaque mois. Le paiement de la redevance s'effectue, au choix du Client, par tout mode de paiement que lui propose Numeo dans le Bulletin d'Inscription ou sur son site internet.

9.2 Numeo délivre chaque mois une facture dématérialisée au Client. La facture :

- sera expédiée par courriel à l'adresse électronique du Client ou,

- sera accessible en ligne sur le site <http://www.numéo.fr> ; le Client sera libre de la consulter, de la copier ou de l'imprimer. Ladite facture pourra être, sur demande expresse du Client, envoyée sur support papier.

9.3 La redevance est facturée en euros toutes taxes comprises (T.T.C.) pour les particuliers, et Hors Taxes (H.T.) pour les professionnels. En cas de résiliation du Contrat avant l'échéance de facturation, la facturation est arrêtée à la date effective de résiliation, telle que visée à l'article 11.

9.3 A moins que le Client ne procède à une réclamation auprès de Numeo dans un délai d'un mois, à compter de sa transmission, le Client est réputé avoir accepté la facture et renonce à toute demande à raison de toute erreur ou différence qui n'aurait pas été signalée à Numeo dans le délai mentionné ci-dessus.

9.4 Sans préjudice de toute demande en dommages et intérêts, en cas de retard ou de défaut de paiement, Numeo sera fondée, après l'envoi d'une lettre de relance valant mise en demeure, restée sans effet pendant un délai de 15 jours, à majorer toute somme restant due, d'intérêts de retard égaux à une fois et demi le taux d'intérêt légal. Ces intérêts seront calculés et produits sur une base journalière.

9.5 En cas de refus de prélèvement de la part de l'établissement bancaire du Client, Numeo sera fondée à facturer le Client défaillant du montant des frais de rejet majorés forfaitairement d'un montant de quinze (15) Euros TTC pour frais de dossier.

9.6 Toute somme non réglée et/ou rejet de prélèvement et/ou tout retard de paiement pourra entraîner, après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours, la suspension du Service par Numeo, jusqu'à complet paiement par le Client. Le Service sera à nouveau délivré, dès réception du règlement.

Article 10 Suspension de Service

10.1 Numeo, outre le cas visé à l'article 9.6, se réserve la faculté de suspendre, limiter ou bloquer sous réserve d'un préavis de huit (8) jours expédié par courriel, l'accès au Service pour l'un des besoins suivants :

(a) se conformer à toute loi, réglementation, décision de justice ou injonction exigeant une action immédiate ;

(b) éviter toute interférence pouvant créer un dommage sérieux ou une dégradation grave du réseau Internet de Numeo ;

(c) éliminer tout risque sérieux d'altération des infrastructures de Numeo et/ou celles d'un tiers ;

(d) éviter que le Service soit utilisé en violation à toute loi, réglementation.

Pour toute interruption du Service par Numeo pour l'un de ces motifs, les redevances

mensuelles seront ramenées prorata temporis, à la durée de disponibilité du Service.

10.2 Numeo, sous réserve d'en informer, par courriel, le Client dans un délai de deux (2) jours, se réserve le droit d'interrompre, de façon exceptionnelle, le Service pour tout travaux de maintenance et/ou d'amélioration.

Article 11 Résiliation

11.1 Résiliation du Contrat à l'initiative du Client

Le Client pourra, à compter de l'arrivée à expiration de la période initiale visée à l'article 4, ou de la date d'anniversaire du Contrat, procéder à la dénonciation du Contrat. La dénonciation devra s'effectuer par un envoi recommandé avec demande d'avis de réception mentionnant le nom / prénom et numéro du Client.

En cas de résiliation par le Client du Contrat préalablement à l'arrivée à échéance de l'un des termes visés aux articles 4.1 et 4.2, pour une autre cause que le déménagement, le Client, nonobstant l'application de l'indemnité d'immobilisation ci-après, sera redevable d'une indemnité forfaitaire égale :

- à la moitié des sommes restant dues au titre de la redevance mensuelle visée à l'article 9.1, si la résiliation par le Client intervient trois (3) mois avant les termes visés aux articles 4.1 ou 4.2 ;
- à la totalité des sommes restant dues au titre de la redevance mensuelle visée à l'article 9.1, si la résiliation par le Client intervient dans un délai de trois (3) mois précédant les termes visés aux articles 4.1 ou 4.2.

La dénonciation/résiliation prendra effet à la fin du mois de réception par Numeo du courrier de dénonciation/résiliation, si ce dernier est adressé avant le 20 du mois en cours (cachet de la poste faisant foi) afin de tenir compte des délais d'acheminement postaux et de la fermeture technique du Service. En cas d'envoi après le 20 du mois en cours, la dénonciation/résiliation prendra alors effet le mois suivant, qui reste dû dans sa totalité.

En cas de déménagement, le Client pourra, sous réserve de l'envoi par le Client des documents propres à justifier de son changement d'adresse, et que le Service ne soit pas disponible à sa nouvelle adresse, procéder à tout moment à la résiliation du Contrat, selon les mêmes termes et conditions que visés ci dessus.

En cas de résiliation par le Client, il s'engage à restituer le Pack d'installation, en bon état de marche. Le Client devra le renvoyer, à ses frais, à l'adresse visée à l'article 3.2, au plus tard dans les 15 jours suivants la date de prise d'effet de la résiliation. A défaut d'envoi dans les délais, Numeo se réserve le droit :

- d'appliquer une indemnité journalière d'immobilisation égale à un dixième du montant de la redevance mensuelle jusqu'à la date de remise effective du Pack d'installation, ou
- de procéder à la facturation du Pack d'installation dans la limite de sa valeur de remplacement. Dans cette hypothèse, le Pack d'installation deviendra alors la propriété du Client ; lesdites sommes pourront autant que de besoin être retenues sur le montant du dépôt de garantie.

En cas de restitution du Pack d'installation en mauvais état de fonctionnement, Numeo sera en droit de facturer les frais de réparation dans la limite de la valeur de remplacement du Pack (valeur à neuf) mentionnée dans le Bulletin d'Inscription.

11.2 Résiliation à l'initiative de Numeo

Numeo se réserve le droit de résilier ou suspendre de plein droit et sans préavis le contrat, sans que le Client ne puisse lui demander une quelconque indemnité, en cas de faute du Client ou de violation grave ou renouvelée des Conditions Générales et en particulier dans les hypothèses suivantes :

- Numeo se verrait notifier par des usagers d'Internet, que le Client ne respecte pas les lois et règlements en vigueur ou fait un usage d'Internet de nature à porter préjudice aux droits des tiers ou qui serait contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ;
- Numeo se verrait notifier par des ayant-droits que le Client reproduit, diffuse des données protégées par un droit de propriété ;
- Numeo constaterait des actes de piratage ou des utilisations illicites d'informations circulant sur le réseau ayant pour cause ou origine la connexion avec le Client ;

Numeo se réserve après mise en demeure du Client, restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours, le droit de résilier ou de suspendre, de plein droit, le Contrat en cas d'incident ou de retard de paiement, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité du fait de l'interruption du Service.

La résiliation à l'initiative de Numeo pour les cas visés précédemment fera l'objet d'une restitution du Pack d'installation par le Client dans les conditions prévues à l'article 11.1 des Conditions Générales.

Article 12 Responsabilité

12.1 Numeo est responsable des dommages directs subis par le Client qui démontre que les agissements de Numeo sont la cause desdits dommages. La responsabilité de Numeo est limitée à un plafond égal à trois mois de redevance facturés et effectivement payés par le Client. Les dommages immatériels, tels que, pertes de bénéfice, de chiffres d'affaires, de clientèle, de trafic, sont exclus de toute réparation par Numeo.

12.2 Conformément à la législation en vigueur, Numeo, en qualité de fournisseur d'accès Internet, n'a pas d'obligation générale de surveiller les informations transmises sur Internet, ni de rechercher des activités illicites. Numeo n'est pas responsable des services accessibles par internet, de la nature ou des caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire du Service. Le Client s'engage à utiliser le Service dans le respect des lois et règlements en vigueur. En conséquence, Numeo ne peut être tenu responsable du contenu des messages, publicités, des produits, des services du Client ou de tout autre matériel, de quelque nature que ce soit, disponible sur ou à partir de sites internet.

12.3 Numeo ne peut en aucun cas être tenu responsable de tout acte, défaillance, omission ou négligence d'un quelconque opérateur tiers qui pourrait avoir un impact sur le Service.

Article 13 Transfert

Le Client s'interdit de transférer tout ou partie de ses droits et obligations résultant du Contrat sans l'accord préalable et écrit de Numeo.

Numeo se réserve la faculté de transférer librement à toute autre personne tout ou partie des droits et obligations découlant du Contrat.

Article 14 Données et informations nominatives

En application des dispositions de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, les informations nominatives déclarées par le Client pourront être communiquées, sur réquisition, des autorités judiciaires.

Les informations recueillies dans le cadre de la conclusion du Contrat ont un caractère obligatoire et sont indispensables pour la souscription du Service. Ces informations recueillies peuvent donner lieu à exercice du droit individuel d'accès, de rectification ou d'opposition auprès de Numeo, conformément aux conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 1er avril 1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Article 15 Divers

Sous réserve de la qualité de commerçant du Client, tout différend relatif à l'application, l'interprétation ou l'exécution du Contrat relèveront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon, même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Le Client s'engage à prévenir Numeo sans délai et par tous moyens, et à confirmer par écrit, toute modification de sa situation personnelle (changement d'adresse, modification du Terminal, de coordonnées bancaires, etc.) susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du Contrat. Dans l'hypothèse où le Client aurait omis d'informer Numeo de ladite modification, Numeo ne saurait être tenue pour responsable des conséquences que pourrait subir le Client et/ou les tiers.

Sous réserve d'en informer préalablement le Client par courrier, et/ou e-mail, Numeo se réserve le droit de modifier les Conditions Générales.

Signature :